C.R.C. srl

ATTESTATION

Woluwé-Saint-Lambert, le 30 septembre 2025.

Madame, Monsieur,

À la requête de **Monsieur Pierre Sirre**, le **Syndic CRC**, syndic de l'**Association des Copropriétaires « EGLISE »** (BCE 0544.852.859), sise **Rue de l'Église, 120 à 1150 Woluwé-Saint-Lambert**,

Il est attesté que le syndic a sollicité l'ensemble des copropriétaires de ladite ACP afin d'obtenir leur accord concernant l'exécution de travaux à réaliser au niveau du magasin situé au rez-de-chaussée de l'immeuble.

Nous attestons que l'accord a été donné pour les travaux suivants :

- modification de la vitrine située au rez-de-chaussée de l'immeuble (120, rue de l'Église) afin d'y intégrer une porte d'accès supplémentaire, en complément de celle de l'immeuble voisin ;
- installation d'une petite buse d'extraction passant par la façade arrière et débouchant en toiture, sans gêne pour les occupants de l'immeuble, ni au niveau sonore ni au niveau olfactif.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

D Walckiers - gestionnaire



CRC srl
Avenue Paul Hymans 133/4
1200 Bruxelles